

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

Afer Rendement Novembre 2025

Titre de créance de droit français
présentant un risque de perte en
capital partielle ou totale en cours
de vie du produit et une garantie
en capital à l'échéance du produit.

Période de
commercialisation



Du 10 novembre 2025
au 15 janvier 2026

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type « taux ».

Période de commercialisation : du 10 novembre 2025 au 15 janvier 2026 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 janvier 2026, si le montant de l'enveloppe de commercialisation est atteint.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est décrit ci-après en page 5, 6 et 7.

Émetteur de la formule : Crédit Industriel et Commercial⁽¹⁾. L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur. Il est exposé au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

Éligibilité : Contrats d'assurance-vie multisupports ou contrat d'assurance retraite individuel ou collectif le cas échéant ou de capitalisation, souscrits par l'Afer auprès des entreprises d'assurance Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite. **Dans ce cadre, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre de parts net de frais du contrat mais non sur leur valeur. La valeur de ces parts, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que le ou (les) Assureur(s) d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.**

Ce produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. L'investisseur prend un **risque de perte en capital non mesurable a priori** s'il décide de revendre les titres de créance avant l'échéance.

Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

(1) Notations de crédit : Standard & Poor's A+ (19/09/2025), Moody's A1 (19/12/2024), Fitch Ratings AA- (17/06/2025). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

Taux

Un investissement exposé au taux CMS EUR 10 ans (CMS EUR 10 ans) (Code Bloomberg : EUAMDB10 Index).

Remboursement du capital

Un remboursement du capital⁽³⁾ à la Date d'Echéance⁽²⁾ en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

Durée d'investissement

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (à compter de l'émission du titre et hors cas de remboursement automatique anticipé⁽²⁾).

Un mécanisme de remboursement automatique anticipé

Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de l'année 3 (25 Janvier 2029) et jusqu'à l'année 9 (25 Janvier 2035) dès lors que le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% à une Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, la première étant le 25 janvier 2029.

Un Coupon⁽³⁾ inconditionnel

Un coupon inconditionnel de 5,70%⁽¹⁾⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominal enregistré à l'issue des années 1 et 2 et versé en cas de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou à la Date d'Echéance selon les cas⁽²⁾. La somme des coupons inconditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou à l'Echéance⁽²⁾ selon les cas.

Un objectif de Coupon⁽³⁾ conditionnel

Un objectif de coupon annuel de 5,70%⁽¹⁾⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominal enregistré à l'issue des années 3 à 10, si à une Date de Constatation des coupons conditionnels⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%. La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou à la Date d'Echéance⁽²⁾ selon les cas.



INFORMATIONS IMPORTANTES

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « Afer Rendement Novembre 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Afer Rendement Novembre 2025 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,53% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 15 janvier 2026 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou d'échéance⁽²⁾ selon les cas.

En cas d'achat après le 15 janvier 2026 (date de fin de période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽²⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ effective ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite (individuel ou collectif), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.

Le titre de créance « Afer Rendement Novembre 2025 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Avantages

- À l'issue des années 1 et 2, le produit enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 5,70%⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominale, au titre de l'année écoulée qui sera versé soit à une Date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ soit à la date d'échéance⁽²⁾ selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 10, si à une Date de Constatation des coupons conditionnels⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%, le produit enregistre⁽¹⁾ un coupon conditionnel de 5,70%⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominale, au titre de l'année concernée qui sera versé soit à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ concernée soit à la date d'échéance⁽²⁾ selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 9, si à une Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel de 5,70%⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominale, au titre de l'année concernée et des éventuels coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés au titre des années précédentes.
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé précédemment et si à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel de 5,70%⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominale, au titre de l'année concernée et des éventuels coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés au titre des années précédentes.
- Un remboursement du capital⁽¹⁾ à la Date d'Échéance⁽²⁾ quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

Inconvénients liés au produit

- **Risque de perte partielle⁽¹⁾ ou totale en capital :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie avant l'échéance à l'initiative de l'investisseur – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
 - Dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite individuelle ou collective le cas échéant, le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte. L'investisseur est alors soumis à **un risque de perte de valeur en capital investi** en cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de dénouement par le décès de l'assuré avant l'échéance.
- **Plafonnement du gain potentiel :** le gain potentiel est fixé à 5,70%⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominale par année écoulée⁽¹⁾ depuis la Date d'Emission.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement :** le produit peut être remboursé automatiquement chaque année à partir du 08/02/2029⁽²⁾.
- **Une inflation élevée** dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit. Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'érosion du capital initial liée à l'inflation. L'inflation aura également un impact sur les conditions de réinvestissement en cas de remboursement automatique anticipé du produit.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) **et / ou un éventuel défaut de l'Émetteur** (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Risqué lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur :** conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

(1) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets de frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de **perte en capital partielle ou totale**.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque en cas de revente avant l'échéance – La revente du produit avant l'échéance expose l'investisseur à supporter une **perte potentielle sur le capital investi. Le capital n'est pas garanti pendant la durée de vie du produit.**

Risque de marché – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction du cours des sous-jacents, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité (l'amplitude des variations, à la hausse comme à la baisse, du cours d'un actif financier), les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur.

Risque découlant de la nature du produit – En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le rachat, l'arbitrage en sortie du support, le transfert vers un autre contrat ou le décès avant l'échéance peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance). **L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur en capital investi.** Ainsi, le montant restitué pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.**

Risque de crédit – L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur – Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de liquidité – Il n'existe aucune garantie qu'un marché secondaire sur lequel ce produit puisse être facilement négocié se développe, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

Risque de conflits d'intérêts potentiels – L'Émetteur, l'agent de calcul et l'agent placeur du titre de créance en France étant la même entité, cela peut être source de conflits d'intérêts potentiels. Par ailleurs, en cas de demande de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance. Cette situation peut entraîner des conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat.

Risque lié à l'inflation – Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit. Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'érosion du capital initial liée à l'inflation. L'inflation aura également un impact sur les conditions de réinvestissement en cas de remboursement automatique anticipé du produit.

Autres risques – Il convient notamment de se reporter au paragraphe intitulé "Risk Factors" du Prospectus de Base étant précisé qu'en cas de Remboursement Anticipé, l'Émetteur pourra prendre plusieurs heures, voire plusieurs jours pour résilier sa couverture et procéder à la vente des instruments financiers sous-jacents composant la stratégie, étant bien entendu précisé que toute résiliation de couverture sera faite par l'Émetteur dans des conditions de prix et de délais qu'il estime de bonne foi et raisonnables afin de sauvegarder au mieux les intérêts financiers du titulaire des Titres.

Un Remboursement Anticipé peut survenir pour les raisons définies à l'article 9.2 («Redemption for tax reasons»: «Remboursement pour raisons fiscales») et à l'article 9.3 du Prospectus de Base («Special Tax Redemption»: «Remboursement pour raison fiscale spéciale»), et/ou en cas de survenance d'un Cas de Défaut (tel que défini à l'article 12 («Events of Default»: «Cas de Défaut») du Prospectus de Base). Le montant remboursé par anticipation dans un tel cas sera déterminé par l'Agent de Calcul conformément aux dispositions du Prospectus de Base en prenant en compte la valeur de marché de l'EMTN ainsi que les coûts de résiliation de sa couverture par l'Émetteur.

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON INCONDITIONNEL ?

À l'issue des années 1 et 2⁽¹⁾, un coupon inconditionnel est enregistré, il est égal à :

5,70%^{(2) (3)} Brut de la Valeur Nominale au titre de l'année concernée

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON CONDITIONNEL ?

À l'issue des années 3 à 10, si à une Date de Constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%, alors :

Un coupon conditionnel de 5,70%^{(2) (3)} au titre de l'année concernée est enregistré

Sinon le produit n'enregistre pas de coupon conditionnel.

La somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou à la Date d'Echéance⁽¹⁾ selon les cas.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ EN CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ?

À l'issue des années 3 à 9⁽¹⁾, à la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de remboursement anticipé⁽¹⁾ correspondante :

**Le capital initial + le coupon conditionnel au titre de cette année, tel que défini ci-dessus
+ la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés
(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,72%⁽²⁾).**

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

À la Date de Constatation Finale (le 24 janvier 2036), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe une dernière fois le taux CMS EUR 10 ans.

Cas défavorable

Si le taux CMS EUR 10 ans est strictement supérieur à 3,00%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Echéance⁽¹⁾, le 7 février 2036 :

**Le capital initial + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés
(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 0,54%⁽²⁾ et 3,65%⁽²⁾ en fonction du nombre de coupons conditionnels enregistrés précédemment).**

Cas favorable

Si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Echéance⁽¹⁾, le 7 février 2036 :

**Le capital initial + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés
+ le coupon conditionnel au titre de l'année 10
(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 1,04%⁽²⁾ et 4,03%⁽²⁾ en fonction du nombre de coupons conditionnels enregistrés précédemment).**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets de frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de **perte en capital partielle ou totale**.

(3) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur.

Non applicable

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			3,55%	5,11%	4,10%	4,12%	4,15%	4,25%	3,76%	3,85%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement			-	-	-	-	-	-	-	111,40%

Scénario médian : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00% mais strictement supérieur à 2,00% à l'issue de l'année 5 et strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 4 et des années 6 à 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			3,55%	3,51%	2,80%	3,32%	3,35%	3,45%	3,76%	3,95%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement			-	-	-	-	-	-	-	117,10%

Scénario favorable : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% à l'issue de l'année 3

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			1,88%							
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Oui							
Montant du remboursement			117,10%							

(1) Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 10

- L'investisseur enregistre⁽²⁾ un coupon inconditionnel de 5,70%⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominal à l'issue de l'année 1 et 2.
- À chaque Date de Constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾ et de Constatation Annuelle⁽¹⁾ des années 3 à 9, le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,00%. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, aucun coupon conditionnel n'est enregistré et le produit continue.**
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,85% et est ainsi strictement supérieur à 3,00%. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la Date d'Échéance⁽¹⁾ le capital initial initial majoré de la somme des coupons inconditionnels enregistrés, soit 111,40%⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 0,54%) dans ce scénario.

Scénario médian : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00% mais strictement supérieur à 2,00% à l'issue de l'année 5 et strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 4 et des années 6 à 10

- L'investisseur enregistre⁽²⁾ un coupon inconditionnel de 5,70%⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominal à l'issue de l'année 1 et 2.
- À la Date de Constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾ et de Constatation Annuelle⁽¹⁾ de l'année 5, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00% mais strictement supérieur à 2,00%. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et **le produit enregistre⁽²⁾ alors un coupon conditionnel de 5,70%⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominal au titre de cette année.**
- À chaque Date de Constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾ et de Constatation Annuelle⁽¹⁾, des années 3, 4, 6, 7, 8 et 9, le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,00%. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, aucun coupon n'est enregistré au titre de ces années et le produit continue.
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,95% et est ainsi strictement supérieur à 3,00%, aucun coupon n'est perçu au titre de l'année 10.
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance⁽¹⁾, le capital initial majoré de la somme des 2 coupons inconditionnels et du coupon conditionnel enregistrés, soit 117,10%⁽³⁾ Brut du capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 1,04%) dans ce scénario.

Scénario favorable : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% à l'issue de l'année 3

- L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 5,70%⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominal à l'issue de l'année 1 et 2.
- À l'issue de l'année 3, à la première date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ (le 25 janvier 2029), le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%. Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial majoré d'un coupon de 5,70%⁽³⁾ Brut de la Valeur Nominal, au titre de cette année ainsi que les coupons inconditionnels de 5,70%⁽³⁾ enregistrés au titre des années 1 et 2, soit 117,10%⁽³⁾ du capital initial.**
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ à l'issue de la 3^{ème} année 117,10%⁽³⁾ Brut du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 4,72%).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets de frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMSEUR 10 ans, d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de **perte en capital partielle ou totale.**

(3) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

TAUX CMS EUR 10 ANS

ZOOM SUR LE TAUX CMS EUR 10 ANS

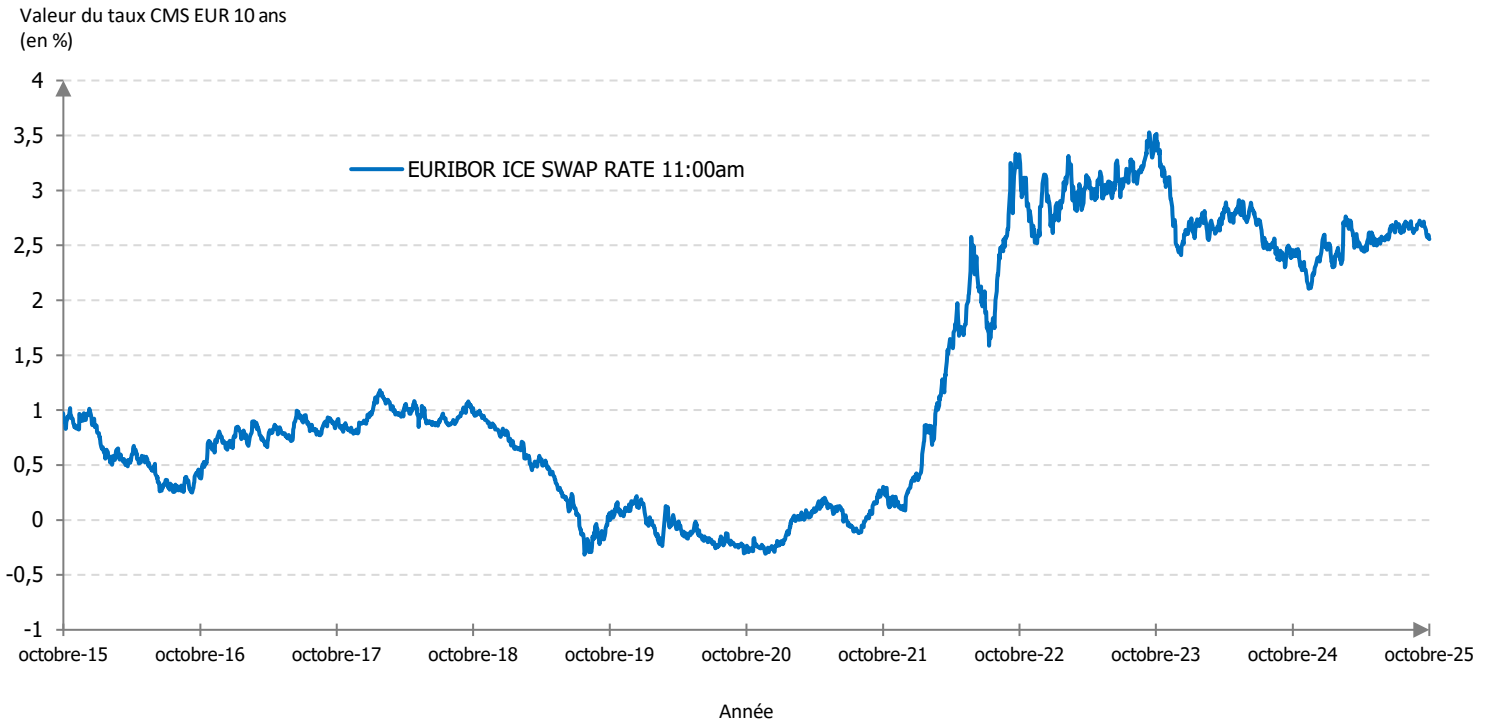
Le taux CMS (« Constant Maturity Swap» ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

Le taux CMS EUR à 10 ans est dès lors un taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour la durée 10 ans. L'historique du taux EUR CMS 10 ans peut être obtenu gratuitement sur le lien suivant : https://www.cic-marketsolutions.eu/fr/FWEB_Publication.aspx?DocName=0A77A89F997375E18B97BA5ED4F35FA14A ainsi que sur la page Bloomberg EUAMDB10 Index à 11 heures, heure de Francfort.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de Calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs au Taux ou aux EMTNs. L'Émetteur ou l'Agent de Calcul ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ce site internet.

VALEURS HISTORIQUES DU TAUX CMS EUR 10 ANS ENTRE LE 22/07/2015 ET LE 23/07/2025

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Bloomberg au 23 octobre 2025

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité du CIC ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

(1) <https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate>

Principales caractéristiques d'Afer Rendement Novembre 2025

Code ISIN	FR0014013T20
Forme Juridique	Ce produit est un Titre de créance de droit français (EMTN - Euro Medium Term Note) assimilable à une obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie mais incluant une protection à hauteur de 100% du capital investi à l'échéance.
Émetteur	CIC – Crédit Industriel et Commercial ⁽¹⁾
Montant de l'émission	200 000 000 €
Offre au public	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).
Valeur nominale du produit	1 000 €
Prix d'émission/de souscription	100% de la valeur nominale du produit
Montant minimum de souscription	1 000 €
Éligibilité	Contrat d'assurance-vie ou de retraite ou de capitalisation
Période de commercialisation	Du 10/11/2025 au 15/01/2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (200 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Afer Rendement Novembre 2025 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 15/01/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Devise	Euro (EUR - €)
Garantie du capital	Garantie en capital à l'échéance⁽¹⁾ – Pas de garantie en capital en cours de vie.
Commission	Des commissions relatives à cette transaction sont payées au titre de la distribution des EMTN et sont d'un montant ponctuel maximum équivalent à 0,39% TTC par an du montant de l'émission ainsi que d'un montant récurrent maximum équivalent à 0,47% TTC par an du montant de l'émission. Les commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Sous-Jacent	Le taux CMS EUR 10 ans (code Bloomberg : EUAMDB10 Index – observé à 11:00 a.m. heure de Francfort sur la page Thomson Reuters ICESWAP10 à chaque date de constatation des coupons conditionnels et à chaque date de constatation annuelle).
Date d'Émission	22/01/2026
Date de versement des coupons inconditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé, soit à la date d'échéance selon les cas
Dates de constatation des coupons conditionnels	25/01/2029 ; 24/01/2030 ; 23/01/2031 ; 29/01/2032 ; 27/01/2033 ; 26/01/2034 ; 25/01/2035 ; 24/01/2036
Dates de versement des coupons conditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé, soit à la date d'échéance selon les cas
Dates de constatation annuelle	25/01/2029 ; 24/01/2030 ; 23/01/2031 ; 29/01/2032 ; 27/01/2033 ; 26/01/2034 ; 25/01/2035 ; 24/01/2036
Dates de remboursement automatique anticipé	08/02/2029 ; 07/02/2030 ; 06/02/2031 ; 12/02/2032 ; 10/02/2033 ; 09/02/2034 ; 08/02/2035
Date de Constatation Finale	24/01/2036
Barrière de remboursement automatique anticipé	2,00%
Barrière d'enregistrement des coupons conditionnels	3,00%
Date d'échéance	07/02/2036
Indicateur de risque	2/7
Périodicité et publication de la valorisation	Six Telekurs et Bloomberg. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
Agent de calcul	CIC (ce qui peut être source de conflit d'intérêt)
Double valorisateur	Une double valorisation, en plus de celle publiée par l'Émetteur, sera établie tous les 15 jours par Refinitiv, organisme indépendant de l'Émetteur.
Marché secondaire	Quotidien à compter du 28 novembre 2025 : dans des conditions normales de marché, le prix sera basé sur un prix de marché incluant une fourchette de -0.50%/+0.50% en cas de rachat/vente respectivement par l'Émetteur.
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg (https://www.bourse.lu)
Droit applicable	Droit français
Agents placeurs en France ⁽²⁾	CIC, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS

(1) Notations de crédit: Standard & Poor's A+ (19/09/2024), Moody's A1 (19/12/2024), Fitch Ratings AA- (17/06/2025). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) L'Agent Placeur se réserve le droit de désigner un autre Agent Placeur pour effectuer des placements dans d'autres pays de l'Union Européenne.

Informations importantes

- **Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**
- **Conformément au Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement emballés de détail et fondés sur l'assurance (dit « PRIIPs »), le DIC est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cic-marketsolutions.eu/fr/kidemtnccic.aspx?isin=FR0014013T20>**
- Le produit Afer Rendement Novembre 2025 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un **risque de perte en capital en cours de vie**, émis par Crédit Industriel et Commercial, ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information et la documentation juridique afférents aux Titres de créance avant toute souscription afin de pleinement comprendre les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance.** La documentation juridique est composée du Prospectus de Base (Base Prospectus) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg (CSSF) en date du 20 Juin 2025 et de ses suppléments. Cette approbation ne saurait toutefois être considérée comme un avis favorable donné sur les Titres de créance. Pour une information complète sur cette offre de Titres et sur l'Émetteur, il convient de se référer conjointement au [Prospectus de Base](#) et aux [Conditions Définitives \(Final Terms\)](#) relatives à l'émission établis par le Crédit Industriel et Commercial.
- Le Prospectus de Base et ses conditions définitives sont également disponibles sans frais au siège social de l'Émetteur. Le certificat d'approbation du Prospectus de Base par la CSSF et le résumé en langue française ont été transmis par la CSSF à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de la procédure de passeport européen. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur.**
- Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives et n'ont aucune valeur contractuelle. Les prix ou exemples d'opérations contenus dans ce document sont donnés à titre exclusivement informatif et ne permettent pas au client de conclure une opération avec l'Émetteur, ni ne donnent une indication sur les conditions auxquelles l'Émetteur accepterait de conclure celle-ci. La conclusion d'une telle opération se fera uniquement sur ordre transmis par le client, et au prix et conditions de marché qui prévaudront au moment de la passation dudit ordre.
- L'attention des porteurs potentiels est particulièrement attirée sur le fait que toute opération portant sur des instruments financiers à terme comporte des risques, du fait notamment des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours ou des prix des actions ou des obligations, des indices boursiers, des prix des marchandises ou des denrées. Au regard de ces risques, le client doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération. Ainsi, lorsqu'il conclura l'opération présentée, le client sera réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les risques y afférents. Il sera également réputé agir pour son propre compte, avoir pris la décision de conclure chaque opération de manière indépendante, et déclarer que chaque opération est adaptée à sa situation après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels s'il l'a jugé nécessaire. Le client doit également procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de chaque opération afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne s'en remet pas pour cela à l'Émetteur.
- Ce Titre peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables. Ce Titre ne peut être souscrit que dans les pays dans lesquels leur commercialisation et leur promotion sont autorisées. Il appartient au Client de s'assurer qu'il est légalement autorisé à investir dans ce produit. Notamment, en vertu de la législation américaine réglementant les valeurs mobilières, ce produit ne peut être ni conseillé, ni offert, ni vendu, directement ou indirectement aux États-Unis, ou à des ressortissants des États-Unis, ou à des personnes résidant aux États-Unis.
- Abeille est intervenue pour accompagner l'établissement émetteur sur certains éléments de la structuration du produit, sans qu'elle ne soit intervenue dans le cadre d'un service de conseil en investissement, de placement ou d'analyse financière. Generali Wealth Solutions n'intervient pas en qualité de « co-concepteur » du produit au sens de la réglementation issue des directives dites « MIF II » ou « DDA ». Elle n'est en charge d'aucune mission de présentation ou de distribution de ce produit, sauf indication contraire expresse. Generali Wealth Solutions n'intervient qu'au seul bénéfice de l'établissement émetteur. Conformément à la réglementation, il appartient à l'intermédiaire en charge de la présentation de ce produit de s'assurer qu'il est adapté (ou approprié) au regard des exigences et des besoins de l'investisseur.
- Toute reproduction, même partielle, ou rediffusion de ce document est interdite sans autorisation écrite préalable de l'Émetteur.

F0476B-1125

Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.